



**PROVINCE DE QUÉBEC
SAINT-GEORGES**

Extrait du procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Georges, tenue au lieu habituel le 14 février 2011 à laquelle sont présents mesdames les conseillères Manon Tousignant, Irma Quirion, Manon Bougie et Marie-Ève Dutil, messieurs les conseillers Serge Thomassin, Jean Perron, Marcel Drouin et Lionel Bisson.

Formant quorum du conseil sous la présidence de monsieur le maire François Fecteau.

RÉSOLUTION N° 11-6557

Acceptation de la soumission conforme pour la fourniture de services professionnels pour l'aménagement d'une deuxième glace intérieure adjacente au centre sportif Lacroix-Dutil

ATTENDU : que suite à un appel d'offres public, la Ville a reçu une seule soumission soit celle déposée par la **CONSORTIUM BBAA/TEKNIKA HBA** au montant de 512 662,50 \$, incluant toutes les taxes applicables;

ATTENDU : que l'article 573.3.3 de la Loi sur les cités et villes permet à la Ville, lorsqu'il y a un seul soumissionnaire conforme, de conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé sans toutefois changer les autres obligations lorsque le prix proposé accuse un écart important avec celui prévu dans l'estimation établie par la Municipalité;

ATTENDU : que les discussions intervenues avec le seul soumissionnaire ont permis d'abaisser le coût du contrat à 398 738,50 \$;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Tousignant
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la soumission déposée par **CONSORTIUM BBAA/TEKNIKA HBA**, pour la **fourniture de services professionnels pour l'aménagement d'une deuxième glace intérieure adjacente au centre sportif Lacroix-Dutil au montant de 398 737,50 \$**, incluant toutes les taxes applicables, le tout suivant la soumission déposée et les documents de soumissions lesquels font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits.

QUE la somme 398 737,50 \$ soit payable à même le fonds réservé des grands projets, tel que prévu au plan triennal d'immobilisations 2011.

ADOPTÉE

FRANÇOIS FECTEAU
Maire

JEAN M^CCOLLOUGH
Greffier

Extrait certifié conforme,
à la Ville de Saint-Georges,
ce 8^e jour de mars 2011.


JULIE CLOUTIER
Greffier suppléant